

Douai, le **07 AOÛT 2024**

Service Eau et Nature

Affaire suivie par : Julien Labalette

Tél. : 03 22 82 91 82

julien.labalette@developpement-durable.gouv.fr

OBJET : Compte rendu du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle nationale de la tourbière alcaline de Marchiennes – 19 mars 2024

P.J. : Supports de présentation utilisés lors de la séance

Date de la réunion : 19 mars 2024

Ont participé au comité consultatif de gestion :

Membres du comité consultatif de gestion	
Pierre AZZOPARDI	Sous-Préfet de Douai, président du comité consultatif de gestion
<i>Collège des représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'État</i>	
Albin SAUTEJEAU	DREAL Hauts-de-France
Marion ROUSSEAU	DDTM du Nord, chargée de mission Espaces naturels
Loïc LIÉGEOIS	Office français de la biodiversité
<i>Collège des élus locaux représentant les collectivités territoriales et leurs groupements</i>	
Jean-Luc DETAVERNIER	Président du Parc naturel régional Scarpe-Escout
Laurent MARTINEZ	Maire de Marchiennes
Kylian CHOUCHAOUI	Communauté de communes Cœur d'Ostrevent
Louise GELGON	Conseil régional des Hauts-de-France, direction de l'Eau et de la biodiversité
<i>Collège des représentants des propriétaires et usagers</i>	
Francis MEUNIER	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
Odile BREBION	Conseil départemental du Nord

Collège des personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées	
Christian BOUTROUILLE	Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais
Personnes présentes sans pouvoir de vote	
Benoît GALLET	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, gestionnaire de la réserve
Valentin LECOCQ	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, gestionnaire de la réserve
Bénédicte COJAN	Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France, gestionnaire de la réserve, conservatrice bénévole
Virginie CALLIPEL	Conseil départemental du Nord
Mathilde CASTELLI	Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Simon KEKENBOSCH	Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Bernadette DEHAENE	Mairie de Marchiennes, conseillère municipale
Natalina USAI	Sous-préfecture de Douai
Membres excusés	
Laëtitia DEUDON	Archéologue et historienne
Julien LUTTUN	Fédération départementale des chasseurs du Nord
Estelle CHEVILLARD	Agence de l'eau Artois-Picardie

Le quorum est atteint : 11 des 18 membres du comité consultatif sont représentés.

M. le sous-préfet de Douai introduit la réunion du comité consultatif en rappelant l'ordre du jour et l'importance de la présentation du plan de gestion 2024-2028.

M. le sous-préfet ajoute avoir pu constater l'ampleur des travaux de gestion entrepris et leur bon sens pour la préservation du patrimoine naturel lors de sa visite de la réserve.

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 20 octobre 2023

M. le sous-préfet soumet aux membres du comité consultatif le compte rendu de la dernière réunion.

Avis favorables : 11
 Abstention : 0
 Avis défavorables : 0

Le comité consultatif approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants.

2/ Avis du comité consultatif sur le plan de gestion 2024-2028 de la réserve naturelle nationale

MM. Benoît GALLET et Valentin LECOCQ présentent le projet de plan de gestion 2024-2028, rédigé avec l'appui des référents du conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Hauts-de-France (CSRPN) et la rapporteure du conseil national de la protection de la nature (CNPN), Mme Sylvie VANPEENE.

Le détail des éléments présentés figure dans la présentation annexée au présent compte rendu.

M. le sous-préfet demande si les consorts Timmerman, anciens propriétaires des parcelles acquises par le Conservatoire d'espaces naturels, chassent encore sur la réserve naturelle nationale.

M. Benoît GALLET indique que les anciens propriétaires disposent de droits de chasse, de pêche et de promenade pendant 10 ans, à raison de 10 jours par an, à compter de la signature du décret de création, dans le cadre d'une convention signée le 16 juillet 2020, peu après l'acquisition du bien par le conservatoire d'espaces naturels. Les anciens propriétaires n'ont pas émis le souhait d'exploiter les huttes de chasse, aussi les aménagements peuvent être retirés, d'autant que l'un d'eux est pollué (amiante).

L'usage est conservé pendant la durée de ce plan de gestion, cependant, l'un des anciens propriétaires est décédé cet hiver. Dans les faits, seul un ayant-droit sollicite cette jouissance pour des actions de chasse, notamment lors des actions coordonnées proposées par la fédération de chasse du Nord pour le sanglier.

Au sud, à la limite de la réserve avec la route départementale et le courant du Wacheux, des déchets (bouteilles, bidons, emballages mégots, etc.) se retrouvent en réserve. M. Benoît GALLET discute avec le SMAPI et le conseil départemental (service voirie départementale) pour trouver une solution au nettoyage de ce cours d'eau.

Par ailleurs, M. Benoît GALLET alerte sur l'observation de déversements de déchets organiques provenant d'une maison située au sud de la réserve (probablement non dotée de système d'assainissement) directement dans le Wacheux.

M. Benoît GALLET en profite pour solliciter un contrôle de l'office français de la biodiversité (OFB) au sujet d'un potentiel pompage illégal au niveau des étangs au nord de la frontière de la réserve, car ces pompages ont un impact sur les niveaux d'eau qui préservent la tourbe. Cette opération est d'ailleurs proposée au plan de gestion « SP3 : s'assurer de l'absence de prélèvements non déclarés à proximité immédiate de la RNN ».

Concernant la gestion des sangliers, M. Benoît GALLET rappelle qu'elle s'établit à l'échelle du territoire et que ponctuellement des actions coordonnées de chasse peuvent concerner la réserve.

Au cours de l'hiver 2023-2024, il n'y a pas eu d'installation de sangliers dans la réserve, ceci s'explique par les niveaux d'eau exceptionnels. L'intégration d'une action de régulation de l'espèce dans le plan de gestion permettra de faciliter l'intervention.

M. le sous-préfet ajoute que la sous-préfecture suit de près la problématique des sangliers, en lien avec la DDTM 59.

Pour les espèces exotiques envahissantes, comme le ragondin et le raton-laveur, potentiellement présents sur la réserve, des actions de veille et de régulation sont également proposées dans le plan de gestion. Ces espèces peuvent avoir un impact important sur les populations d'oiseaux et la stabilité des berges. Il faudra toutefois veiller à différencier le castor, en cours d'installation sur le secteur, du ragondin avec qui il peut être confondu.

Au sujet de l'animation, le gestionnaire est interrogé sur la possibilité d'accueillir davantage de public sur la réserve.

M. Benoît GALLET répond qu'il convient de trouver un équilibre entre l'accueil du public scolaire et l'accueil du grand public et la quiétude du site. Par ailleurs, des parcelles riveraines sont en cours d'acquisition par le conseil départemental. Ce foncier dispose d'un bâtiment qui pourrait faire office d'un lieu d'accueil pour les scolaires, notamment en raison de sa facilité d'accès.

Le conservatoire d'espaces naturels a recruté un stagiaire, M. Maël GAUTIER, pour travailler sur le schéma d'accueil du public, et valoriser les infrastructures existantes sur la partie de la réserve propriété du conseil départemental, tout en préservant le cœur de la réserve.

M. BOUTROUILLE demande si le triton crêté est observé sur la réserve.

M. Benoît GALLET répond que les inventaires n'ont pas permis d'en trouver sur le site. Cependant, des données de 2017 indiquent sa présence et il existe des zones favorables à son maintien. Les prochains inventaires permettront de déterminer s'il est toujours présent sur le site.

M. Jean-Luc DETAVERNIER pose une question concernant le travail mené avec des éleveurs sur la réserve.

M. Benoît GALLET indique que, sur la prairie de fauche et de pâturage, une convention avec des agriculteurs a été mise en place. L'éleveur travaillait déjà avec le conseil départemental du Nord, avant le classement en Réserve naturelle nationale. Il donne satisfaction et verra donc sa convention reconduite.

M. Benoît GALLET conclut les échanges en soulignant qu'en 2023 la réserve a bénéficié d'un débroussaillage conséquent grâce au financement européen du programme Life antropofens. Le plan de gestion proposé va s'attacher à bien gérer ces espaces ré-ouverts dans les 5 prochaines années. Cela explique que la surface proposée pour de nouveaux déboisements reste relativement modeste bien que l'intérêt environnemental de ces travaux est important. En cas d'année sèche, la gestion des reprises des ligneux sera à surveiller. Le second plan de gestion, après 2028, proposera peut-être la réouverture d'autres secteurs de la tourbière.

Avis favorables : 11

Abstention : 0

Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable sur le projet de plan de gestion 2024-2028 présenté par le gestionnaire.

M. le sous-préfet remercie le gestionnaire pour le travail de qualité réalisé pour la rédaction de ce plan de gestion.

M. Benoît GALLET rappelle que seuls les grands axes ont été présentés lors de ce comité consultatif, et que les remarques peuvent encore être transmises, avant les prochaines étapes de la procédure.

M. Albin SAUTEJEAU indique que le projet de plan de gestion devra recueillir les avis du CSRPN des Hauts-de-France, des administrations déconcentrées et établissements publics concernés, avant d'être soumis à la validation du CNPN. Enfin un arrêté préfectoral d'approbation sera pris par le Préfet du Nord après une consultation du public de trois semaines.

3/ Présentation du programme d'actions 2024 et bilan des actions menées en 2023

M. Benoît GALLET présente les actions prévues en 2023 et 2024.

Les membres du comité consultatif ne formulent aucune remarque.

Avis favorables : 11

Abstention : 0

Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable sur le programme d'actions 2024 et le bilan des actions menées en 2023 présentés par le gestionnaire.

4/ Budget prévisionnel des actions 2024

M. Benoît GALLET présente le budget prévisionnel 2024.

La réserve pourrait s'inscrire dans « le plan d'entretien des zones humides » mis en place par les agences de l'eau.

Avis favorables : 11
Abstention : 0
Avis défavorables : 0

Le comité consultatif de gestion donne un avis favorable sur le budget prévisionnel 2024 présenté par le gestionnaire.

5/ Présentation du film promotionnel réalisé par l'Office de tourisme Cœur d'Ostrevent

L'office de tourisme Cœur d'Ostrevent présente le film dédié à la tourbière de Marchiennes. Ce film sera mis en ligne sur le site de l'office du tourisme. Ce format est décliné sur la tourbière de Vred et d'autres sites remarquables du territoire.

M. le sous-préfet suggère d'ajouter une illustration de la gestion de la réserve, à travers un autre film pour avoir une vue complète du site naturel (interventions, finalités de la gestion, espèces présentes, etc.). Ce film permettrait d'expliquer comment est utilisé l'argent public ainsi que le rôle et les missions du gestionnaire.

Mme Mathilde CASTELLI (PNR Scarpe-Escaut) déclare que plusieurs prises de vues ont été réalisées pour présenter les travaux de gestion financés par les crédits Natura 2000 sur les sites Natura 2000 du territoire du parc. Le montage d'un document est en cours actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le sous-préfet clôt la réunion. Il remercie les participants pour leur présence et souligne la qualité du travail réalisé par le conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

Mme Odile BREBION (conseil département du Nord) exprime la satisfaction du conseil départemental au regard du partenariat avec le conservatoire d'espaces naturels, qui assure la continuité du plan de gestion historiquement réalisé sur les propriétés départementales.

Le sous-préfet de Douai

Pierre AZZOPARDI

